

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-20140513-D2014-49-DE
Date de télétransmission : 15/05/2014
Date de réception préfecture : 15/05/2014

Département de Loire-Atlantique
Canton de BOURGNEUF-EN-RETZ
Commune de CHEMERE

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 MAI 2014

Nombre de Conseillers en exercice : 19 Présents : 16 Votants : 19 Procuration : 3	<i>L'an deux mil quatorze, le treize mai, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CHEMERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Georges LECLEVE, Maire.</i>
Convocation : 05 mai 2014	Présents: M. Georges LECLEVE, Maire M. MMES Virginie PORCHER, Marie-Laure DAVID, Gérard CHAUVET, Adjoint M. MMES Jean-Marc VOYAU, Jacques CHEVALIER, Karine FOUQUET, Romain RUNGOAT, Sabrina PENNETIER-BIGOT, Anthony LATOUCHE, Conseillers municipaux délégués. M. MMES Sylviane GIBET, Anne BRUNETEAU, Philippe BRIAND, Christelle GUIGNON, Dominique MUSLEWSKI, Nicolas BOUCHER, Conseillers municipaux. Absents excusés : M. Michel GRAVOUIL, Adjoint, pouvoir donné à M. Georges LECLEVE MME Valérie LEBLOND, Conseillère municipale, pouvoir donné à MME Sylviane GIBET MME Tatiana BERTHELOT, Conseillère municipale, pouvoir donné à M. Nicolas BOUCHER
	A été élu secrétaire de séance : M. Romain RUNGOAT
Date d'affichage	15 mai 2014

Délibération n°2014/49

OBJET : Révision générale du Plan local d'urbanisme (PLU) : Changement de composition du Comité et création de sous-comités

Monsieur le Maire, rapporteur, rappelle aux membres du Conseil municipal la délibération n°2014/30 du 22 avril 2014 arrêtant le comité « Révision du PLU » composé de 11 membres du Conseil municipal, puis la délibération n°2014/35 proposant d'élargir ce comité à 8 représentants locaux. Le bureau d'étude chargée de la révision ne souhaitant pas, pour travailler dans de bonnes conditions, que le nombre de participants au comité dépasse 15 personnes et sachant qu'il y a eu 24 inscriptions d'habitants souhaitant intégrer ce comité, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal :

- de créer 3 sous-comités de réflexion sur différents thèmes permettant d'intégrer tous les inscrits ;
- de nommer à l'intérieur de chaque sous-comité un référent parmi les inscrits qui participera aux différentes réunions du comité « Révision du PLU ».

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents ses propositions et décide :

- de créer 3 sous-comités de réflexion sur les thèmes suivants :
 - Habitat, équipements d'intérêt collectif
 - Agriculture, paysage et patrimoine
 - Activités économiques, commerces et services
- d'élargir le comité « Révision du PLU » composé de 11 membres du Conseil municipal à seulement 3 représentants locaux, référents dans chacun des sous-comités.

Le Maire,

Georges LECLEVE

